

Parution dans les 2 prochains numéros

MISE AU CONCOURS

L'Administration cantonale met au concours le poste suivant devenu vacant, suite à la mise à la retraite du titulaire :

Préposé/e

auprès de l'Office des poursuites et faillites du district de Sion

Vos tâches

■ Vous dirigez l'Office des poursuites et faillites du district de Sion ■ Vous assumez les responsabilités de la gestion administrative et financière ainsi que de la conduite du personnel de l'office ■ Vous conduisez les procédures de recouvrement forcé des créances dans l'arrondissement de Sion ■ Vous êtes responsable de l'exécution de toutes les tâches assignées au préposé par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite

Votre profil

■ Titulaire d'une licence en droit ou en sciences économiques, du brevet fédéral d'expert en matière de droit de poursuite pour dettes et faillite ■ Expérience pratique confirmée dans le domaine de la poursuite et faillite ■ Maîtrise de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite, et de son application ■ Qualités affirmées de dirigeant et bonnes aptitudes à organiser, à gérer, à administrer, à communiquer, à collaborer et à motiver une équipe ■ Capacité à gérer des situations conflictuelles ■ Aptitudes rédactionnelles ■ Bonnes connaissances en informatique

Langue maternelle

Française avec de bonnes connaissances de la 2^{ème} langue officielle

Entrée en fonction

1^{er} mars 2015

Cahier des charges et traitement

Le délégué aux poursuites et faillites, M. Cédric Moix (027 606 16 00), ou le Service des ressources humaines (027 606 27 50) donneront, sur demande, les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des diplômes et certificats et d'une photo devront être adressées au Service des ressources humaines, Planta 3, 1950 Sion, jusqu'au **10 octobre 2014** (date du timbre postal).

**Service
des ressources humaines**

Sion, 26 septembre 2014
tc/alu - DSSC